

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 septembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 septembre 2023 s'est réuni le Lundi 25 septembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FRANCIS Stéphane, HAY Florence,

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à HOCQUELET Joël, Maire, de FEYRIT Jean-Claude à SORIN Christian, de DUBRANA Didier à CILLIERES Charles, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à CHASTAING Séverine, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie, de HAY Florence à CALZAVARA Martine.

H.04

Voie inter-quartiers – Création de l'Autorisation de Programme n°902301

La Commune de Marmande a décidé d'attribuer un fonds de concours destiné au co-financement de l'opération de création d'une voie inter-quartier.

Le montant de ce fonds de concours correspond à 50 % du reste à charge du coût hors taxes de l'opération, il est évalué à 755 000,00 euros.

Ces travaux doivent débuter au troisième trimestre 2023 et devraient s'étaler sur trois exercices, de 2023 à 2025.

Le fonds de concours sera réglé selon le rythme prévisionnel suivant :

- 20% en 2023, à la notification du marché de travaux, soit 151 000 euros ;
- 50% en 2024, à la fin du chantier, soit 377 500 euros ;
- 30% en 2025, sur présentation du décompte général et définitif, soit 226 500 euros.

Afin d'ajuster l'impact de cette dépense dans le budget communal en relation avec son calendrier prévisionnel de réalisation, il a été envisagé de créer une autorisation de programme pour cette opération.

Opération	Montant total de l'autorisation de programme (AP)
Création de la voie inter-quartiers	755 000 €

Crédits de Paiement (CP)	2023	2024	2025
Montant total des dépenses par année	151 000 €	377 500 €	226 500 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à ouvrir l'autorisation de programme « Création de la voie inter-quartiers » dont les montants sont précisés ci-dessus, identifiée à l'opération budgétaire n°90202301 ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2023

Le secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05/10/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 05/10/2023

Le Secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

